

# PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS 2021-2022

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la  
sécurité du travail



# PORTRAIT PERSONNALISÉ

## DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS

Le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permet aux dirigeants d'organismes (DO) d'améliorer les connaissances relatives à la gestion contractuelle de leur organisme, d'en suivre l'évolution, au fil des années, et de se comparer aux autres organismes publics.

### INTRODUCTION

Le portrait personnalisé contient des données relatives aux activités en gestion contractuelle des organismes publics assujettis à la LCOP pour la période du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de la suivante.

Les données du portrait personnalisé des activités contractuelles d'un organisme public proviennent :

- du questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle rempli par l'organisme;
- des publications de l'organisme dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO);
- des informations transmises par l'organisme au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en vertu des exigences de la directive de reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;
- des travaux d'analyse réalisés par le Sous-secrétariat aux marchés publics. Ces travaux se basent sur les informations publiées dans le SEAO à la date de l'analyse.

Les données publiées par les organismes publics dans le SEAO concernent les contrats conclus qui comportent une dépense de fonds publics égale ou supérieure à 25 000 \$. Les informations publiées dans le SEAO après le 30 juin suivant la fin de la période visée ne sont pas prises en compte dans les données du portrait personnalisé.

Pour de plus amples détails sur les données statistiques utilisées dans les années antérieures, consultez le document [Statistiques sur les contrats des organismes publics](#) dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le SCT a fixé des seuils pour établir les tailles des organismes publics à partir du volume contractuel moyen des trois dernières années :

- les très petits donneurs d'ouvrage : volume contractuel inférieur à un million de dollars;
- les petits donneurs d'ouvrage : d'un million de dollars à 4 999 999 \$;
- les moyens donneurs d'ouvrage : de 5 millions de dollars à 24 999 999 \$;
- les grands donneurs d'ouvrage : de 25 millions de dollars à 99 999 999 \$;
- les très grands donneurs d'ouvrage : 100 millions de dollars ou plus.

Le SCT s'appuie principalement sur ces tailles ainsi que sur le réseau auquel appartient l'organisme public, soit celui des ministères et organismes, celui de la santé et des services sociaux ou celui de l'éducation, afin de constituer les groupes de référence. Ces groupes permettront à l'organisme public d'analyser certains de ses résultats en fonction d'organismes publics comparables.

Dans les différents tableaux, les données **comparables** sont basées sur la moyenne des résultats des organismes du groupe de référence (voir la liste des organismes publics comparables, dans la partie Sommaire), alors que la **moyenne** est basée sur celle des résultats de l'ensemble des organismes publics évalués pour les périodes présentées.

### INFORMATION CONTENUE AU PORTRAIT PERSONNALISÉ

Le portrait personnalisé est composé d'une partie sommaire et d'une autre détaillée. Chaque partie est divisée en trois volets :

Volet 1 : Statistiques sur les activités contractuelles (données du SEAO)

- Ce volet présente un portrait statistique des activités contractuelles de l'organisme public concerné. Certaines données extraites du SEAO ont préalablement été validées par le SCT.

## Volet 2 : Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

- Ce volet évalue le respect de certaines obligations du cadre normatif et contient les résultats des travaux d'analyse effectués par le SCT, notamment ceux portant sur la publication des renseignements dans le SEAO. Il couvre également les pratiques en gestion contractuelle de l'organisme public.
- Afin d'améliorer l'application du cadre normatif en gestion contractuelle, le SCT a élaboré un indice qui mesure, à l'aide du **taux de conformité**, le respect de certaines obligations qui y sont énoncées. Ce taux comprend dix-neuf indicateurs marqués d'une étoile rouge (\*), qui couvrent les quatre thèmes suivants :
  - le respect de certaines obligations du cadre normatif (30 %);
  - le respect des obligations en reddition de comptes (30 %);
  - la conformité et l'exactitude des publications dans le SEAO (10 %);
  - la conformité des contrats conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'AOP et des documents d'AOP (30 %).

## Volet 3 : Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données du SEAO)

- Ce volet présente différents ratios et statistiques. Puisque le contexte contractuel peut être différent selon l'organisme public, l'objectif de ce volet est de permettre aux organisations de remettre en question leurs pratiques en se comparant à des organisations similaires ou à ses résultats obtenus d'une année à l'autre.

### Section particulière : Contrats conclus en vertu du décret d'urgence sanitaire

- Les contrats conclus en vertu du décret d'urgence sanitaire (décret 177-2020) et publiés dans le SEAO en vertu de la disposition 118 de la Loi sur la santé publique, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 22 mars 2022 inclusivement sont présentés séparément dans cette section et ne sont pas inclus dans les volets 1 à 3 du portrait.

Cette section n'est accessible qu'aux organismes qui étaient visés par le décret d'urgence sanitaire. Il s'agit du ministère de la Santé et des Services sociaux, de certains organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du Centre d'acquisitions gouvernementales et de la Société québécoise des infrastructures lorsque ces derniers ont procédé à des acquisitions pour le compte du Ministère ou des établissements visés.

## INTERPRÉTATION ET LIMITES

Pour les volets 1 et 3, le SCT a produit un fichier qui contient les données utilisées.

Les résultats présentés dans le volet 2 ont pour but de permettre au dirigeant d'organisme de constater le respect des certaines obligations et des bonnes pratiques mises en place par son organisation. Les travaux de validation effectués ne sont pas le résultat de travaux de vérification officiels et exhaustifs. Il est à noter que pour les sections 2.5 et 2.6 de ce volet, puisque les analyses ont été effectuées sur une base d'échantillonnage, les résultats de la conformité des contrats et des documents d'appel d'offres public analysés peuvent ne pas être représentatifs de l'ensemble de ceux conclus ou réalisés par l'organisme public. Conséquemment, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Rappelons que ce portrait permet au dirigeant d'organisme de se questionner et de mieux déceler les enjeux potentiels et les risques qui pourraient être présents dans les pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de son organisation.

Au cours des prochaines années, ce portrait sera appelé à évoluer, notamment en fonction des changements au cadre normatif et des avancées des pratiques en gestion contractuelle.

## Liste des abréviations, des sigles et des acronymes :

2020-2021	Période du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
2021-2022	Période du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
Approv.	Approvisionnement
AOI	Appel d'offres sur invitation
AOP	Appel d'offres public
DO	Dirigeant d'organisme
GG (-)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public
GG (+)	Contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public
LCOP	Loi sur les contrats des organismes publics
LSP	Loi sur la santé publique
N <sup>bre</sup>	Nombre
ND	Non disponible ou aucune donnée disponible
RARC	Responsable de l'application des règles contractuelles
RCA	Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics
RCS	Règlement sur certains contrats de services des organismes publics
RCTC	Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
RCTI	Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SEAO	Système électronique d'appel d'offres
Serv.	Services
Seuil d'AOP	Seuil d'appel d'offres public minimal prévu dans les accords de libéralisation des marchés publics
TC	Travaux de construction
TI	Technologies de l'information

## SOMMAIRE

### PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

#### Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Pour l'année 2021-2022, en date du 7 novembre 2022

Dans une perspective d'amélioration continue et pour des fins d'information, un portrait personnalisé est aussi produit pour les organismes publics n'ayant pas publié, dans le SEAO, de contrats conclus comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. Aucune information n'apparaît alors dans les volets 1 et 3 du portrait personnalisé de l'organisme, mais des résultats sont compilés et présentés dans certaines sections du volet 2.

#### 1. Sommaire des activités contractuelles

	2020-2021		2021-2022			
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Rang <sup>1</sup>	Valeur (\$)	Rang <sup>1</sup>
Approvisionnement	22	6 302 175	12	8 / 17	1 056 717	12 / 17
Services	31	5 325 145	41	11 / 17	6 755 500	14 / 17
Travaux de construction	5	390 622	2	7 / 17	147 207	7 / 17
Technologies de l'information	83	72 423 171	62	1 / 17	50 097 611	3 / 17
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>84 441 113</b>	<b>117</b>	<b>7 / 17</b>	<b>58 057 035</b>	<b>10 / 17</b>

Note 1 : L'organisme public est classé par ordre décroissant du nombre ou de la valeur de ses contrats parmi l'ensemble des organismes du groupe de référence.

#### 2. Sommaire de l'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

	2020-2021	2021-2022
Taux de conformité <sup>1</sup> (2.1)	97,7 %	97,9 %

Note 1 : Le résultat pour la moyenne des organismes publics sera présenté dans le rapport annuel de gestion du SCT.

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
<b>Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)</b>						
Respect de certaines obligations du cadre normatif (2.2.2)	100,0 %	96,1 %	83,9 %	100,0 %	95,7 %	86,0 %
<b>Résultats des analyses sur la conformité menées à partir des publications dans le SEAO et des documents de reddition de comptes</b>						
Respect des obligations en reddition de comptes (2.3)	99,2 %	94,0 %	80,6 %	97,2 %	96,0 %	83,8 %
Conformité et exactitude de la publication au SEAO (2.4)	95,3 %	89,5 %	81,3 %	96,3 %	91,0 %	84,5 %
Conformité des contrats conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'AOP <sup>1</sup> (2.5)	100,0 %	97,0 %	84,0 %	100,0 %	94,0 %	88,0 %
Conformité des documents d'AOP <sup>1</sup> (2.6)	96,9 %	97,9 %	93,4 %	96,9 %	96,0 %	93,0 %

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

### 3. Sommaire de certains indicateurs en matière de gestion contractuelle

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
% de la valeur des contrats conclus à la suite d'un AOP	69,0 %	66,3 %	78,3 %	<b>80,5 %</b>	76,1 %	79,3 %
% de la valeur des contrats au-dessus des seuils d'AOP conclus de gré à gré	27,6 %	28,8 %	16,6 %	<b>14,7 %</b>	19,1 %	16,8 %
% de contrats sous les seuils d'AOP conclus par AOP ou AOI	18,7 %	29,0 %	27,0 %	<b>19,3 %</b>	28,5 %	23,8 %
Valeur moyenne des contrats (\$)	598 873	493 619	571 079	<b>496 214</b>	486 040	756 470
Nombre moyen de soumissionnaires par AOP	4,12	2,99	3,27	<b>3,44</b>	3,01	3,44
Durée moyenne en mois des contrats conclus par AOP	30,75	20,46	21,28	<b>22,73</b>	18,94	22,63

**Organismes du groupe de référence (comparables) :**

	2021-2022		
	Nombre de contrats	Valeur (\$)	Valeur moyenne (\$) (3 ans)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	175	147 466 627	82 618 701
Société des établissements de plein air du Québec	403	101 437 330	74 292 634
Parc olympique	144	96 055 310	48 425 218
Sûreté du Québec	164	87 666 580	52 772 267
Ministère des Finances	34	78 657 546	29 009 220
Retraite Québec	86	75 334 551	46 878 863
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	230	73 374 745	64 244 017
Société de développement de la Baie James	49	68 715 833	81 271 768
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	169	58 382 410	49 617 803
<b>Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail</b>	<b>117</b>	<b>58 057 035</b>	<b>79 165 966</b>
Ministère de la Sécurité publique	111	53 097 360	54 407 078
Ministère de l'Éducation	110	47 171 202	69 074 522
Ministère de la Santé et des Services sociaux	104	24 443 353	59 938 831
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	69	22 912 895	25 242 075
Curateur public	25	12 445 353	27 705 421
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	45	8 508 609	25 276 948
Autorité des marchés financiers	68	8 415 890	29 346 207

# DÉTAILS

## PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

### 1. Statistiques sur les activités contractuelles (données provenant du SEAO)

#### 1.1 Nature des contrats et mode de sollicitation utilisé

##### 1.1.1 Pourcentage de la valeur des contrats conclus, par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	1,6 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	1,8 %	6,5 %	0,0 %	1,9 %	0,0 %	8,4 %
Services	6,8 %	0,4 %	2,4 %	2,0 %	11,6 %	34,9 %	0,3 %	8,4 %	2,6 %	46,2 %
Travaux de construction	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,3 %	11,5 %	0,1 %	0,6 %	0,4 %	12,6 %
Technologies de l'information	72,1 %	0,1 %	12,1 %	2,1 %	86,4 %	23,2 %	0,2 %	8,3 %	1,1 %	32,8 %
Total	80,5 %	0,4 %	14,7 %	4,4 %	100,0 %	76,1 %	0,7 %	19,1 %	4,1 %	100,0 %

##### 1.1.2 Pourcentage du nombre de contrats conclus, par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon la nature des contrats et le mode de sollicitation utilisé

	Résultats					Comparables				
	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total	AOP	AOI	GG (+)	GG (-)	Total
Approvisionnement	8,6 %	0,0 %	1,7 %	0,0 %	10,3 %	15,6 %	0,5 %	3,3 %	0,7 %	20,1 %
Services	9,4 %	4,3 %	4,3 %	17,1 %	35,1 %	16,9 %	2,5 %	4,5 %	23,4 %	47,3 %
Travaux de construction	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,7 %	1,7 %	4,9 %	1,0 %	0,2 %	3,9 %	10,0 %
Technologies de l'information	21,4 %	0,9 %	12,8 %	18,0 %	53,1 %	7,4 %	1,8 %	4,6 %	9,0 %	22,8 %
Total	39,3 %	5,1 %	18,8 %	36,8 %	100,0 %	44,7 %	5,8 %	12,5 %	37,0 %	100,0 %

#### 1.2 Principales catégories de contrats

##### 1.2.1 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur valeur)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	54	49 506 583
S9 - Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement	6	2 074 983
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	16	1 851 066
S11 - Services financiers et autres services connexes	4	922 137
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	7	763 425
S17 - Services de transport, de voyage et de déménagement	2	617 399
G8 - Matériel et logiciel informatique	8	591 028
G17 - Ameublement	3	502 488
S3 - Services d'architecture et d'ingénierie	2	262 493
G13 - Produits finis	4	179 705



## 1.2.2 Les principales catégories de contrats conclus (selon leur nombre)

Catégorie	Nombre	Valeur (\$)
S4 - Traitement de l'information et services de télécommunications connexes	54	49 506 583
S13 - Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion	16	1 851 066
G8 - Matériel et logiciel informatique	8	591 028
S15 - Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	7	763 425
S9 - Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement	6	2 074 983
S11 - Services financiers et autres services connexes	4	922 137
G13 - Produits finis	4	179 705
G17 - Ameublement	3	502 488
S17 - Services de transport, de voyage et de déménagement	2	617 399
S3 - Services d'architecture et d'ingénierie	2	262 493

## 1.3 Principaux contractants

### 1.3.1 Les principaux contractants (selon la valeur)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
G.D.G. Informatique et Gestion Inc	0	0	0	6	6	14 431 974
Oracle Canada ULC	0	0	0	2	2	3 220 603
Cofomo Inc	0	0	0	1	1	2 344 906
Gdi Services (Québec) S.E.C.	0	2	0	0	2	1 780 363
Bmc Software Canada Inc	0	0	0	1	1	1 173 660
Esi Technologies De L'Information Inc	0	0	0	1	1	1 118 040
Société Conseil Groupe LGS	0	0	0	2	2	1 082 189
Groupe Edgenda Inc	0	0	0	1	1	1 057 560
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	0	0	0	2	2	900 634
HCL Canada inc	0	0	0	1	1	640 354

### 1.3.2 Les principaux contractants (selon le nombre)

Contractants	Nombre					Valeur (\$)
	Appro.	Serv.	TC	TI	Total	
G.D.G. Informatique et Gestion Inc	0	0	0	6	6	14 431 974
Microsoft Canada Inc	0	0	0	3	3	545 001
OLYMPE	3	0	0	0	3	175 475
Oracle Canada ULC	0	0	0	2	2	3 220 603
Gdi Services (Québec) S.E.C.	0	2	0	0	2	1 780 363
Société Conseil Groupe LGS	0	0	0	2	2	1 082 189
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	0	0	0	2	2	900 634
Bédard Ressources Inc	0	2	0	0	2	305 648
Conciergerie Speico Inc	0	2	0	0	2	167 132
PRODUCTIONS Québec MULTIMÉDIA Inc	0	2	0	0	2	147 000

## 2. Évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle

### 2.1 Taux de conformité

	2020-2021	2021-2022
Taux de conformité en gestion contractuelle <sup>1</sup>	97,7 %	97,9 %

\* Note : Les éléments pris en compte dans le taux de conformité sont suivis d'une étoile rouge.

Note1 : Le résultat pour la moyenne des organismes publics sera présenté dans le rapport annuel de gestion du SCT.

### 2.2 Pratiques en gestion contractuelle (questionnaire)

#### 2.2.1 Bonnes pratiques<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
1.	Dans le cadre des fonctions qu'il assume, le RARC respecte l'ensemble des obligations prévues à la politique RARC.	Oui	100 %	97 %
2.	Le RARC a participé aux rencontres des RARC tenues par le SCT au cours de la période visée.	Oui	94 %	90 %
3.	Les différents intervenants en gestion contractuelle ont participé aux formations offertes par le SCT ou à des formations internes en lien avec leur(s) rôle(s) au sein de l'organisme.	Oui	100 %	90 %
4.	L'organisme a fait la mise à jour des droits d'accès aux différents systèmes associés à la gestion contractuelle et de la liste des intervenants en gestion contractuelle.	Oui	100 %	93 %
5.	L'organisme prévoit systématiquement des clauses de pénalités concernant le remplacement du personnel stratégique dans les documents d'appel d'offres et a des contrôles pour les appliquer.	Oui	88 %	78 %

Note 1 : Les résultats des colonnes « Comparables » et « Moyenne » correspondent au pourcentage d'organismes publics ayant répondu « Oui » à la mise en place de la bonne pratique identifiée.

#### 2.2.2 Respect de certaines obligations du cadre normatif

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
6.	L'organisme a nommé ou maintenu un RARC en poste au cours de la période visée. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00
7.	L'organisme a mis en place des mécanismes systématiques encadrant les processus d'évaluation du rendement des contractants lorsque le rendement est considéré insatisfaisant. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,73 / 1,00
8.	Pour les contrats dont le montant total payé est égal ou supérieur à 100 000 \$ en TI, l'organisme a mis en place des mécanismes systématiques encadrant les processus d'évaluation du rendement des contractants.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,82 / 1,00
9.	L'organisme public a adopté des lignes internes de conduite visant à assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,96 / 1,00
10.	Des activités de sensibilisation à l'éthique ou de formation sur les comportements à adopter visant à s'assurer que les risques liés à l'influence, à la fraude, à la collusion et à la corruption soient pris en compte ont été offertes aux intervenants en gestion contractuelle. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,81 / 1,00
11.	L'organisme a adopté un plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. *	1,00 / 1,00	0,88 / 1,00	0,84 / 1,00
12.	L'organisme a mis en place des mécanismes permettant le suivi des contrats de manière uniforme et en respect du cadre normatif. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,91 / 1,00
<b>Total</b>		<b>7,00 / 7,00</b>	<b>6,70 / 7,00</b>	<b>6,02 / 7,00</b>
		<b>100,0 %</b>	<b>95,7 %</b>	<b>86,0 %</b>

## 2.3 Respect des obligations en reddition de comptes

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
13.	L'organisme a transmis la déclaration du dirigeant de l'organisme complétée et dans les délais impartis. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,83 / 1,00
14.	La déclaration du dirigeant de l'organisme était signée par le dirigeant d'organisme et était conforme quant à son contenu. *	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00
15.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). <sup>1</sup> *	1,00 / 1,00	0,91 / 1,00	0,80 / 1,00
16.	L'organisme a transmis électroniquement les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) dans les délais impartis. <sup>2</sup> *	0,97 / 1,00	0,91 / 1,00	0,82 / 1,00
17.	L'autorisation du dirigeant de l'organisme public a été accordée par écrit et préalablement à la conclusion d'un contrat conclu en vertu des dispositions prévues aux paragraphes 2 ou 4 de l'article 13 de la LCOP.	0,89 / 1,00	0,98 / 1,00	0,75 / 1,00
<b>Total</b>		<b>4,86 / 5,00</b>	<b>4,80 / 5,00</b>	<b>4,19 / 5,00</b>
		<b>97,2 %</b>	<b>96,0 %</b>	<b>83,8 %</b>

Note 1 : Des validations ont été réalisées entre les contrats conclus de gré à gré et publiés dans le SEAO en vertu des dispositions 13(2) et 13(4) de la LCOP et les autorisations du dirigeant d'organisme transmises au SCT en vertu de ces dispositions. Des validations ont également été réalisées entre les contrats publiés dans le SEAO en regroupements d'organismes et le formulaire électronique Regroupement d'organismes transmis au SCT.

Note 2 : Toutes les autorisations du dirigeant d'organisme sont considérées à l'exception de celles transmises en vertu de la disposition LGCE art 16. et autres situations.

## 2.4 Conformité et exactitude de la publication dans le SEAO

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
18.	L'organisme a respecté le délai de publication des résultats d'ouverture des soumissions (4 jours ouvrables). *	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00	0,97 / 1,00
19.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus à la suite d'un AOP (15 jours). <sup>1</sup> *	0,95 / 1,00	0,88 / 1,00	0,80 / 1,00
20.	L'organisme a respecté le délai de publication des contrats conclus de gré à gré ou à la suite d'un AOI (30 jours). <sup>1</sup> *	0,95 / 1,00	0,82 / 1,00	0,68 / 1,00
21.	L'organisme a publié dans le SEAO les contrats conclus qui ont fait l'objet de fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme (annexe 2) et de regroupement d'organismes (annexe 4). <sup>2</sup> *	0,95 / 1,00	0,97 / 1,00	0,93 / 1,00
<b>Total</b>		<b>3,85 / 4,00</b>	<b>3,64 / 4,00</b>	<b>3,38 / 4,00</b>
		<b>96,3 %</b>	<b>91,0 %</b>	<b>84,5 %</b>

Note 1 : La validation des délais de publication ne concerne que les contrats qui ont été publiés dans le SEAO au cours de la période.

Note 2 : Des validations ont été réalisées entre les fiches d'autorisation du dirigeant d'organisme en vertu des dispositions 13(2) et 13(4), les formulaires Regroupement d'organismes transmis au SCT et les publications effectuées dans le SEAO.

## 2.5 Conformité des contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
22.	La conclusion des contrats analysés était justifiée par la bonne disposition légale ou réglementaire. *	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,88 / 1,00
<b>Total</b>		<b>1,00 / 1,00</b>	<b>0,94 / 1,00</b>	<b>0,88 / 1,00</b>
		<b>100,0 %</b>	<b>94,0 %</b>	<b>88,0 %</b>

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

## 2.6 Conformité des documents d'AOP<sup>1</sup>

No	Éléments évalués	Résultats	Comparables	Moyenne
23.	Les avis d'AOP analysés identifiaient correctement les accords de libéralisation des marchés publics applicables. *	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00	0,84 / 1,00
24.	Les avis d'AOP analysés indiquaient une date et une heure limite de réception des soumissions qui respectaient le délai minimal de réception des soumissions. *	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00	0,97 / 1,00
25.	Les documents d'AOP analysés contenaient un questionnaire de non-participation.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,97 / 1,00
26.	Les avis d'AOP analysés indiquaient tous les éléments requis selon l'article 4 <sup>2</sup> du RCA, du RCS, du RCTC ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00	0,92 / 1,00
27.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions d'admissibilité obligatoires. *	1,00 / 1,00	0,99 / 1,00	0,96 / 1,00
28.	Les documents d'AOP analysés contenaient des précisions sur le niveau minimal attendu des éléments de qualité.	1,00 / 1,00	1,00 / 1,00	0,95 / 1,00
29.	Les documents d'AOP analysés présentaient toutes les conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission. *	0,75 / 1,00	0,78 / 1,00	0,88 / 1,00
30.	Les documents d'AOP analysés contenaient tous les éléments requis selon l'article 5 <sup>3</sup> du RCA, du RCS, du RCTC ou du RCTI.	1,00 / 1,00	0,94 / 1,00	0,95 / 1,00
<b>Total</b>		<b>7,75 / 8,00</b>	<b>7,68 / 8,00</b>	<b>7,44 / 8,00</b>
		<b>96,9 %</b>	<b>96,0 %</b>	<b>93,0 %</b>

Note 1 : Pour ces travaux, le SCT a effectué des analyses par échantillonnage.

Note 2 : À l'exception des éléments requis relativement à l'identification des accords de libéralisation des marchés publics applicables ainsi qu'à l'indication de la date et l'heure limite de réception des soumissions qui respectent le délai minimal de réception des soumissions.

Note 3 : À l'exception des éléments requis relativement à la présentation des conditions d'admissibilité obligatoires ainsi que des conditions de conformité en lien avec les cas qui entraînent le rejet automatique d'une soumission.

### 3. Indicateurs en matière de gestion contractuelle (données provenant du SEAO)

#### 3.1 Ventilation des contrats de l'organisme, selon l'année et le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021		2021-2022	
	Nombre	Valeur (\$)	Nombre	Valeur (\$)
Appel d'offres public	69	58 264 447	46	46 736 673
Appel d'offres sur invitation	8	372 580	6	258 778
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	22	23 272 505	22	8 526 423
Gré à gré en dessous des seuils	42	2 531 581	43	2 535 161
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>84 441 113</b>	<b>117</b>	<b>58 057 035</b>

#### 3.2 Pourcentage de la valeur des contrats par rapport à la valeur totale des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
Appel d'offres public	69,0 %	66,3 %	78,3 %	<b>80,5 %</b>	76,1 %	79,3 %
Appel d'offres sur invitation	0,4 %	0,8 %	1,1 %	<b>0,5 %</b>	0,7 %	0,6 %
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	27,6 %	28,8 %	16,6 %	<b>14,7 %</b>	19,1 %	16,8 %
Gré à gré en dessous des seuils	3,0 %	4,1 %	4,0 %	<b>4,4 %</b>	4,1 %	3,2 %

#### 3.3 Pourcentage du nombre de contrats par rapport au nombre total des contrats de l'organisme, selon le mode de sollicitation utilisé

	2020-2021			2021-2022		
	Résultats	Comparables	Moyenne	Résultats	Comparables	Moyenne
Appel d'offres public	48,9 %	37,5 %	34,6 %	<b>39,3 %</b>	44,7 %	33,8 %
Appel d'offres sur invitation	5,7 %	6,6 %	10,0 %	<b>5,1 %</b>	5,8 %	9,4 %
Gré à gré égal ou au-dessus des seuils	15,6 %	17,9 %	10,4 %	<b>18,8 %</b>	12,5 %	10,5 %
Gré à gré en dessous des seuils	29,8 %	38,1 %	45,0 %	<b>36,8 %</b>	37,0 %	46,4 %

#### 3.4 Contrats conclus par strates de valeur pour chacun des modes de sollicitation

	AOP		AOI		GG (+)		GG (-)	
	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)
25 000 \$ – 99 999 \$	11	708 632	6	258 778	5	278 851	42	2 435 161
100 000 \$ – 199 999 \$	7	969 071	0	0	9	1 408 694	1	100 000
200 000 \$ – 499 999 \$	7	2 154 423	0	0	5	1 844 008	0	0
500 000 \$ – 999 999 \$	5	3 307 928	0	0	1	640 354	0	0
1 M\$ – 9 999 999 \$	14	39 584 811	0	0	2	4 354 516	0	0
10 M\$ – 49 999 999 \$	0	0	0	0	0	0	0	0
50 M\$ et plus	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>46 724 865</b>	<b>6</b>	<b>258 778</b>	<b>22</b>	<b>8 526 423</b>	<b>43</b>	<b>2 535 161</b>

#### 3.5 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP

	Résultats			Comparables		
	Nombre	Valeur (\$)	% valeur <sup>1</sup>	Nombre	Valeur (\$)	% valeur <sup>1</sup>
2020-2021	<b>22</b>	<b>23 272 505</b>	<b>28,6 %</b>	22	17 261 570	30,5 %
2021-2022	<b>22</b>	<b>8 526 423</b>	<b>15,5 %</b>	15	11 484 989	20,3 %

Note 1 : Valeur relative par rapport à la valeur totale de contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP conclus au cours de la période.

### 3.6 Contrats conclus de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'AOP en fonction de la disposition invoquée

	Résultats			Comparables
	Nbre	Valeur (\$)	% valeur	% valeur
13(1°) LCOP – Urgence sécurité des personnes ou des biens.	0	0	0,0 %	1,7 %
13(2°) LCOP – Un seul contractant possible en raison d'une garantie, droit exclusif, etc.	17	7 248 703	85,0 %	19,0 %
13(4°) LCOP – AOP ne servirait pas l'intérêt public.	0	0	0,0 %	33,5 %
14 LCOP - Contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'AOP.	0	0	0,0 %	0,1 %
25 LCOP – Autorisation du gouvernement ou du Conseil du trésor.	0	0	0,0 %	2,5 %
27 RCA – Acquisition de sable, pierre, gravier, enrobés bitumineux.	0	0	0,0 %	0,4 %
35 RCS – Contrat de services juridiques	2	470 000	5,5 %	0,2 %
37 RCS – Contrat de services financiers ou bancaires.	2	759 720	8,9 %	5,5 %
42.0.1 RCS – Contrat relatif à la production de plants forestiers	0	0	0,0 %	15,9 %
42.1 RCS – Engagement d'un enquêteur, conciliateur, négociateur, etc.	0	0	0,0 %	1,4 %
42.2 RCS – Poursuite des services de santé ou sociaux à des personnes vulnérables	0	0	0,0 %	3,4 %
48 - Acquisition de biens ou de services infonuagiques D.923-2015	1	48 000	0,6 %	16,4 %
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>8 526 423</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 3.7 Valeur des contrats comportant une dépense initiale inférieure au seuil d'AOP conclus à la suite d'un AOP ou d'un AOI

	Résultats			Comparables
	Valeur de contrats sous le seuil d'AOP			%
	Valeur totale	Conclus par AOI	Conclus par AOP	Conclus par AOI ou AOP
2020-2021	3 112 694	372 580	208 532	18,7 %
2021-2022	3 142 511	258 778	348 572	19,3 %
				29,0 %
				28,5 %

### 3.8 Valeur moyenne des contrats selon la nature des contrats

	2020-2021		2021-2022	
	Valeur (\$)		Valeur (\$)	
	Résultats	Comparables	Résultats	Comparables
Approvisionnement	286 463	307 523	88 060	204 809
Services	171 779	201 884	164 768	475 620
Travaux de construction	78 124	677 350	73 604	612 494
Technologies de l'information	872 568	1 120 274	808 026	698 637
<b>Moyenne globale</b>	<b>598 873</b>	<b>493 619</b>	<b>496 214</b>	<b>486 040</b>

### 3.9 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP selon la nature des contrats

	2020-2021		2021-2022	
	Résultats	Comparables	Résultats	Comparables
Approvisionnement <sup>1</sup>	3,74	2,50	3,17	2,62
Services	4,00	2,75	3,00	3,22
Travaux de construction	6,00	4,31	0,00	3,12
Technologies de l'information <sup>2</sup>	4,28	3,23	3,73	3,22
- Forfait	1,00	2,06	1,00	2,11
- Taux horaire	5,29	3,68	3,69	3,59
- Mixte	3,64	3,00	0,00	2,83
<b>Moyenne globale</b>	<b>4,12</b>	<b>2,99</b>	<b>3,44</b>	<b>3,01</b>

Note 1 : La nature Approvisionnement exclut les contrats d'approvisionnement en matière de technologies de l'information.

Note 2: La nature Technologies de l'information inclut seulement les contrats de services en matière de technologies de l'information.

### 3.10 Nombre moyen de soumissionnaires par AOP par strates de valeur

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	N <sup>bre</sup> moyen	Comparables	N <sup>bre</sup> moyen	Comparables	N <sup>bre</sup> moyen	Comparables	N <sup>bre</sup> moyen	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	2,86	2,50	2,00	3,26	0,00	3,53	4,00	2,72
100 000 \$ – 199 999 \$	3,67	2,28	2,00	3,56	0,00	2,92	5,50	2,24
200 000 \$ – 499 999 \$	3,00	2,79	2,67	2,82	0,00	2,70	2,67	2,94
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	3,91	6,00	2,73	0,00	3,44	1,14	1,74
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	4,00	7,00	3,26	0,00	3,42	4,27	4,53
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	5,45	0,00	1,00	0,00	7,50
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	3,14	2,59	3,00	3,22	0,00	3,12	3,73	3,21

### 3.11 Durée moyenne en mois des contrats conclus à la suite d'AOP par strates de valeur<sup>1</sup>

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	4,09	12,91	34,97	12,96	0,00	5,50	12,41	19,56
100 000 \$ – 199 999 \$	19,88	12,70	32,42	18,07	0,00	8,30	7,70	22,74
200 000 \$ – 499 999 \$	11,96	20,41	18,35	24,63	0,00	9,61	36,19	27,69
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	16,39	9,63	27,51	0,00	15,84	34,71	38,20
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	33,99	36,40	37,34	0,00	15,09	29,17	36,26
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	41,19	0,00	28,34	0,00	59,96
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	10,00	14,83	27,57	21,91	0,00	11,59	26,22	30,39

### 3.12 Durée moyenne en mois des contrats conclus de GG et à la suite d'AOI par strates de valeur

	Approvisionnement		Services		Travaux de construction		Technologies de l'information	
	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables	Durée	Comparables
25 000 \$ – 99 999 \$	12,32	5,97	13,62	11,93	10,38	4,73	24,72	17,59
100 000 \$ – 199 999 \$	0,00	8,06	15,69	14,69	0,00	1,24	28,53	19,90
200 000 \$ – 499 999 \$	0,00	23,56	20,23	21,09	0,00	5,32	13,65	20,54
500 000 \$ – 999 999 \$	0,00	18,94	0,00	35,64	0,00	14,62	36,47	20,22
1 M\$ – 9 999 999 \$	0,00	29,84	0,00	31,99	0,00	12,06	48,72	35,15
10 M\$ – 49 999 999 \$	0,00	0,00	0,00	48,33	0,00	0,00	0,00	24,21
50 M\$ et plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyenne globale	12,32	10,35	14,49	13,62	10,38	4,80	26,45	19,15

### 3.13 Contrats conclus selon le mode de rémunération prévu en matière de technologies de l'information pour les contrats de services

	AOP		GG		AOI		Total	
	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)	N <sup>bre</sup>	Valeur (\$)
À forfait	1	502 875	3	712 500	0	0	4	1 215 376
À taux horaire	19	40 907 846	30	7 345 776	1	37 585	50	48 291 207
Mixte (taux et forfait)	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur manquante	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	20	41 410 722	33	8 058 276	1	37 585	54	49 506 583

### 3.14 Proportion des contrats de services à mode de rémunération mixte en matière de technologies de l'information

Mode de rémunération	Valeur contrat (\$)	Pourcentage
Forfait	0	0 %
Taux horaire	0	0 %
Total	0	0 %